

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Sélection de la ville hôte pour l'organisation d'un événement national dans le cadre de l'Initiative Urbaine Européenne (IUE)

Appel à manifestation d'intérêt proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans le cadre de sa mission de point de contact national de l'Initiative urbaine européenne.

Objet de l'AMI et date de publicité

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à sélectionner la ville hôte de la prochaine édition de l'événement national proposé par l'Initiative Urbaine Européenne (IUE), et plus précisément portant sur le renforcement des capacités des villes dans la mise en place de stratégies urbaines durables. Cet événement, prévu à la fin du second semestre 2026, réunira les autorités urbaines engagées dans les approches territoriales intégrées, les autorités de gestion et les acteurs du développement urbain durable.

La publication de l'AMI est programmée le 27 avril 2026, et prendra fin le 29 juin 2026.

Qu'est-ce que l'Initiative Urbaine Européenne (IUE) ?

[L'Initiative Urbaine Européenne \(IUE\)](#) ou *European urban initiative (EUI)*, prévue à l'article 12 du règlement FEDER¹, est un instrument financé par la Commission européenne visant à soutenir les zones urbaines de toutes tailles dans la mise en œuvre du développement urbain durable.

Elle repose sur trois domaines d'intervention :

- Le volet **Actions Innovantes**, qui via ses appels à projets, permet aux collectivités d'expérimenter des solutions nouvelles, transférables et adaptées au contexte européen sur des enjeux de développement urbain durable.
 - Le volet **Connaissances**, qui vise à communiquer et à diffuser des bonnes pratiques et des idées issues des projets réalisés afin de capitaliser sur leurs expériences, notamment via la plateforme Portico.
 - Le volet **Renforcement des capacités**, qui vise à renforcer les compétences et capacités des villes et de leurs agents sur des thématiques urbaines.
- C'est au sein de ce volet que l'événement proposé est fléché.

La Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission européenne, qui assure la gestion indirecte de l'IUE, a confié sa mise en œuvre à la Région Hauts-de-France en qualité d'Entité mandatée. Un Secrétariat permanent, situé à Lille, garantit la gestion du dispositif au quotidien.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1058>



Présentation de l'événement national 2026

Dans le cadre du volet « Renforcement des capacités », l'IUE souhaite accompagner les autorités compétentes dans la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et pratiques de développement urbain durable.

A ce titre, il est prévu d'organiser des événements nationaux de renforcement des compétences et des capacités. Ces rencontres rassemblent les autorités urbaines impliquées dans la mise en œuvre de l'article 11 du FEDER (approches territoriales intégrées), les autorités de gestion ainsi que les autres parties prenantes concernées par les enjeux urbains.

L'objectif de cet événement national est de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des stratégies urbaines, tout en renforçant les capacités des villes à concevoir des stratégies efficaces. Cet événement constituera un espace de dialogue entre des villes déjà avancées dans leurs démarches, des villes souhaitant s'engager dans des approches intégrées, les autorités de gestion et des experts du développement urbain.

L'événement est organisé par l'IUE et la DG REGIO, en appui de l'ANCT et de la ville hôte. Il est entièrement financé par l'Initiative urbaine européenne qui s'occupe de toute la logistique. L'IUE prend en charge les frais relatifs à la location de la salle, aux équipements techniques, à l'interprétariat, à la restauration, aux navettes pour les déplacements liés aux visites de terrain, des intervenants et experts, etc. Ainsi, aucune contribution financière ne sera demandée à la ville hôte, qui devra faciliter le bon déroulé de l'événement en apportant sa connaissance du contexte local, et la mise à disposition d'un lieu pour l'événement.

Le format de l'événement proposé est le suivant :

- Sessions plénières et activités interactives (ateliers thématiques, retours d'expériences, réseautage, simulations d'exercices, quiz, visites de projets urbains, etc.) ;
- Durée : 2 jours ;
- Nombre de personnes attendues : 100 à 150 participants environ ;
- Calendrier : idéalement au cours du dernier trimestre 2026 (novembre/décembre) ;
- Langue : en français, un service d'interprétariat peut être fourni en cas de participation d'experts ou villes non francophones ;

Le programme et la thématique seront définis en concertation avec les besoins des autorités urbaines. Un comité de pilotage sera constitué à cet effet, réunissant l'ANCT, le Secrétariat de l'IUE, la DG REGIO ainsi que les parties prenantes concernées par la mise en œuvre et les enjeux liés aux stratégies urbaines intégrées.

Les parties prenantes souhaitant intégrer le comité de pilotage sont invitées à se manifester avant le **15 mai 2026** aux adresses mails mentionnées à la fin du document. Une première réunion se tiendra le 20 mai, de 11h à 12h. La ville hôte est encouragée à participer à ce comité.

Ensuite, le Secrétariat de l'IUE en lien avec la DG REGIO se chargera d'élaborer un agenda détaillé avec l'appui d'experts, qui sera soumis à la validation du comité de pilotage.

Calendrier

Etapes	Date
Publication de l'AMI	27 avril 2026
Clôture des candidatures	29 juin 2026
Annonce de la sélection de la ville hôte	Début juillet 2026
Début des travaux commun de préparation de l'événement	Juillet 2026
Evénement	Dernier trimestre 2026



Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Capacité d'accueil : mise à disposition d'un lieu adapté pour recevoir entre 100 et 150 personnes, avec la possibilité de réaliser des sessions plénières et des ateliers en sous-groupes. Une attention particulière sera portée à la qualité et à l'identité du lieu, qui devra favoriser la créativité et les échanges. Les lieux atypiques, inspirants et uniques sont recherchés et constitueront un atout. A l'inverse, les salles standardisées au sein d'hôtels ou de centres de conférences sont à éviter. (25%)
- Capacité à organiser des visites de terrain, de projets urbains inspirants ou exemplaires, financés par les fonds européens, notamment dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée du territoire. (25%)
- Accessibilité pour les participants : la ville le lieu doivent être facilement accessibles par les transports en commun, notamment en train. (25%)
- Désignation d'un référent chargé de coordonner l'organisation sur place avec le Secrétariat de l'IUE et l'ANCT et de faciliter la mise en relation avec des acteurs locaux si besoin. La proposition d'un représentant de la ville pour intervenir lors de l'ouverture de l'événement constitue un atout. (25%)

La sélection de la ville hôte sera effectuée en concertation avec le Secrétariat de l'IUE et l'ANCT (Point de contact national de l'IUE et le pôle de politique de cohésion européenne).

Modalités de dépôt des candidatures et questions

Les candidatures devront être transmises par voie électronique, avant le **29 juin 2026**, aux adresses suivantes :

- Valérie POUGET – Pôle de politique de cohésion européenne : valerie.pouget@anct.gouv.fr
- Agathe RENARD – Pôle de politique de cohésion européenne : agathe.renard@anct.gouv.fr
- Lauryn PIGNARRE – Point de contact national de l'IUE : lauryn.pignarre@anct.gouv.fr

Le dossier devra comprendre à minima :

- Une lettre de motivation, signé d'un élu
- Une présentation du lieu d'accueil et des dates proposées pour l'événement
- Une description des projets locaux inspirants qui pourraient faire l'objet d'une visite
- Les référents techniques

Pour toute question relative à l'AMI, les candidats pourront contacter les adresses susmentionnées.